

ÎLE-DE-FRANCE

Axe 1 : Ressources Humaines & encadrement

# Mise en place du télétravail

## Contexte

---

*Sera renseigné ultérieurement*

## Objectifs

---

Comprendre le télétravail. Introduction et contexte économique, technologique et sociologique. Connaître le cadre juridique national. Savoir définir une procédure de mise en œuvre du télétravail dans l'établissement. Organiser le travail en équipe à distance.

## Renseignements complémentaires

---

**Durée :** 1à 4 jours (par demi-journée) **Programme :** La définition du télétravail. Les avantages et inconvénients pour la structure et l'agent. La définition et le cadre juridique du télétravail : négociation paritaire et accord d'établissement. La mise en place d'une charte du télétravail. La communication et la formation : des étapes à ne pas négliger. La typologie des tâches. La réorganisation d'un service impacté par le télétravail.

**Public**

**DRH et directeurs des établissements de la FPH**

**Exercice**

**2024**

**Nature**

**AFR**

**Organisé par**

**GERESO**